

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BERTHOMIEU M. - DE BARROS C. - FOREZ D. - GALZY I. - ISARN P. - LABROUSSE M. - LAVIT F. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : BOUDET A.

Procuration : GROUSSET E. à FOREZ D. / SOULIE Ch. à BOUTES F.

Secrétaire de séance : LABROUSSE M.

24/2022 - Approbation du Budget Primitif CCAS 2022

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal, les propositions budgétaires relatives au Budget Primitif CCAS 2022.

		DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement votes au titre du présent budget	Section de fonctionnement	8 653,92 €	12 000,00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	002 résultat de fonctionnement reporté	3 346,08 €	0.00 €
	TOTAL de la section d'exploitation	12 000,00 €	12 000,00 €
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	Reste à réaliser de l'exercice précédent	0.00 €	0.00 €
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
	Total de la section d'investissement	0.00 €	0.00 €
	TOTAL DU BUDGET	12 000,00 €	12 000,00 €

Il demande au Conseil de bien vouloir en prendre connaissance et de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le Budget Primitif CCAS 2022 tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président - BOUTES F

